



VILLE DE
KINGSEY FALLS

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Annie Lemieux, directrice générale et greffière de la Ville de Kingsey Falls, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-21 est de 1;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 2021-21 (*numéro*) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Signé à Kingsey Falls, le 1^{er} octobre 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)